

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13.09 2021 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE (arrivée à 20h30), Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN.

Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Décision modificative N°2 :**

Certains ajustements sont nécessaires au budget, afin de s'adapter aux nouvelles nomenclatures d'une part, et d'affecter certaines recettes non budgétisées au budget primitif.

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
60611	Eau (et assainissement)	+ 500	
6042	Achats de prestations de services (écoles 6558 avant)	+ 15 380	
6064	Fournitures administratives	+ 800	
611	Contrats de prestations de services (dératissage)	+ 500	
615221	Services extérieurs (réparation chaudière)	+ 1000	
6413	Personnel non titulaire (contrat Florian + remplaçant)	+ 1 500	
74834	Compensations au titre des exonérations de T.F		+ 19 680
	Total	+ 19 680	+ 19 680
		Augmentation	Diminution
6042	Achats de prestations de services (écoles 6558 avant)	+ 10 620	
6558	Autres contributions obligatoires		- 10 620
	Total	+ 10 620	- 10 620

Après délibérations, la décision modificative est adoptée à l'unanimité.

- **Participation aux dépenses de l'école de Chateauponsac :**

La commune de Chateauponsac compte actuellement un élève de la commune scolarisé dans cet établissement. La commune a délibéré pour la participation des communes extérieures. Le montant est de 181.77 € euros par élève. Il convient de délibérer pour accepter cette dépense.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette dépense.

- **Demande de subvention au conseil départemental :**

Un devis a été demandé pour changer les volets du logement du 7 rue de la mairie au rez de chaussée. Il sera également nécessaire de refaire l'isolation extérieure de ce même bâtiment. Le montant est de 4 725.57 € pour les volets. Une étude sera demandée au SEHV dans le cadre de leur mission ESP pour les bâtiments de la mairie et des anciennes écoles.

Concernant la voirie, l'ATEC nous a chiffré la réfection de la route de Gattebourg, avec les trottoirs dans le bourg, ainsi que le réseau d'eaux pluviales de Chez Mistre. Le montant total estimatif est de 82 500 euros HT, mais diminuée à 67 500 € HT en remplaçant l'enrobé de la route de Gattebourg par un bicouche. Ce dossier sera porté par le SYGESBEM.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer la demande de subvention pour les volets et décide à 9 voix pour et une abstention d'approuver la demande pour le programme de voirie auprès du SYGESBEM.

- **Projet de convention pour les chats errants :**

Dans plusieurs villages la prolifération des chats devient problématique. Il est possible de conventionner avec la fondation 30 millions d'amis qui prendrait en charge le coût de la stérilisation et de l'identification éventuelle à condition que la municipalité s'engage à capturer, transporter et relâcher les animaux.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la fondation en vue de conventionner.

- **Exonérations fiscales pour les commerces en ZRR :**

La loi de finances prévoit la possibilité d'exonérer les commerces situés en zone de revitalisation rurale (ZRR) de certaines taxes. Il s'agit de la taxe sur les propriétés bâties (TFB), de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) jusqu'en 2023 inclus. L'Etat compense à hauteur de 33%. Pour cela il faut délibérer avant le 1^{er} octobre.

Après délibérations, afin d'encourager l'installation de nouvelles entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer l'exonération de la taxe foncière sur le bâti sachant que les deux autres taxes (CFE et CVAE) sont de la compétence de la communauté de communes.

- **Défense incendie :**

AGUR a modifié certaines vannes afin d'améliorer le débit des bornes non conformes, mais il s'avère que d'autres problèmes sont apparus. Ils continuent à chercher des solutions. Concernant la réserve du Maubert, un devis a été établi pour réhabiliter la réserve. Son montant est de 7 285.68 euros.

Après délibérations, dans l'attente des résultats définitifs de débit des bornes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner cette décision.

- **Questions diverses :**

Campagne de vaccination 3^{ème} dose : à la demande de plusieurs personnes, le conseil municipal va proposer aux aînés ayant eu la première dose de vaccin anti-covid l'organisation de rendez-vous pour la troisième dose, en collaboration avec l'HIHL.

Information est donnée au conseil sur les projets de ventes de terrains sur la zone d'activité du Monteil, ainsi que sur l'école de musique de Bellac.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au 11 octobre ou 8 novembre en fonction de la nécessité.

Aucune autre question n'étant posée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.